



Plainte suite a chute d'objet ayant entraîné un tc

Par **kevinP**, le **16/03/2009** à **22:20**

Bonjour a tous

Il y a une semaine je me suis retrouvé aux urgences pour traumatisme crâniens + facial et perte de connaissance suite à l'effondrement d'une palissade de chantier alors que j'attendais sur un trottoir de Paris.

Des témoins ont pu prendre des photos montrant clairement un manquement de sécurité dans la fixation de cette palissade. Sur les conseils des témoins ainsi que de la police je suis allé porter plainte contre X pour mise en danger de la vie d'autrui avec citation de témoins + photos.

Suite à cette plainte j'ai dû aller voir un médecin de la police qui sans même me poser une question, ni écouter ce que j'avais à dire m'a remis un document récapitulant les faits et réduisant l'ITT originellement fixé par les urgences de 10 J à 4 Jours.

Question :

Quelles sont mes chances que ma plainte aboutisse ?

Y a-t-il des choses à savoir ou à faire dans ce genre d'affaire ?

Merci de votre aide ou de vos expériences

Kevin

Par **chaber**, le **17/03/2009** à **06:19**

Bonjour

Médecin de la police?

la police enregistre votre plainte, votre certificat médical. Le dossier est ransmis au procureur.
La police n'a pas de médecin pour rectifier un certificat médical.

Par **kevinP**, le **17/03/2009** à **17:14**

Bonjour

veuillez m'excuser mais je me suis mal exprimé : suite a ma plainte , on m'a demandé de me rendre le jour meme a l'hospital Hotel dieu au service UMJ pour etre vu par un medecin de l'unité medicale judiciaire (ce que j'ai appelé a tort medecin de police)

Je souhaite juste obtenir des information ou experience que pourrai m'être utile pour la suite sachant que certain symptomes du au traumatisme sont toujours present : douleurs persistentes au niveau de l'oreille /machoire .

Merci par avance de vos reponses

cordialement

kevin